Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20230628-2023_0158-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 juin 2023
Extrait des délibérations n°11

Date de convocation : le 21 juin 2023. Date d'affichage : le 21 juin 2023

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 28 juin 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente de TOURVILLE-LA-CAMPAGNE.
➢ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice : 56 Présents : 46 Pouvoir (s) : 2
Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – CANAPPEVILLE – LE BOSC-DU-THEIL – LE TILLEUL-LAMBERT – SAINT MESLIN-DU-BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	*BRIZARD Marie-Odile - Excusée*
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	*CHECA Marie-France*
BROSVILLE	*ROMET Marc - Excusé*	*LECOMTE Béatrice – Excusée*
CANAPPEVILLE	*DUVAL Laurence – Excusée –* POUVOIR : Martine SAINT LAURENT- HOUETTEVILLE	*SERGENT Agnès - Excusée*
CESSEVILLE	DEBUS Alain	*POISSON Virginie*
CRESTOT	LOUIS Christine	*PATTEY Philippe*
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	*DAUTRESME Thierry*
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	*GRILLE Aline*
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	*BUISSON Sébastien - Excusé*
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	*PLESSIS Elisabeth - Excusée*
ECQUETOT	LONCKE Didier	*RICHARD Didier*
EMANVILLE	DULUT Thierry	*DUMONT Françoise - Absente*
EPEGARD	DEMARE Pascal	*PAYAN Jean-François*
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	*BRIOSNE Maurice*
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	*BOISRENOULT André*
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	*SOENEN Bruno - Excusé*
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	*LAWANI Nicolas - Excusé*
HECTOMARE	PLOYART François	*DUGORD Jean-Pierre - Excusé*
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	*LEGRAND Catherine - Excusée*
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	*MAUGUY Jean-Luc - Excusé*
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	*PORTE Michel - Excusé*
LA PYLE	*PILETTE Gérard - Excusé*	ROUSSIAU Yann
LE BOSC-DU-THEIL	*VALLEE Laurent - Excusé* *RECULARD Sandrine - Excusée* *BERTHELIN Giovanni - Excusé*	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – DAVOUST Francis – LE MERRER Anita – LEROY Hélène - ONFRAY Didier. *DETAILLE Edouard – Excusé :* POUVOIR Francis BRONNAZ *LEVAVASSEUR Katiana – Excusée* *LOPEZ Brigitte – Excusée*	
LE TILLEUL-LAMBERT	*GAVARD-GONGALLUD Jean-François - Excusé*	*LEMARCHAND Fabien - Excusé*
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	*MOULIN Martial - Excusé*
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	*LECOUTEUX Laëtitia*
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	*GAILLARD Thomas*
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	*GARREAUD Virginie – Excusée*
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	*ORONA Thierry*
ST MESLIN-DU-BOSC	*BONNEAU Christian - Absent*	*JOUEN Eric - Absent*
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	*MORISSET Maryse – Excusée*
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	*CAUCHOIS Isabelle*
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	*CHOMONT Hélène - Excusée*
VILLETTES	RAIMBOURG Guy	*ROBACHE Arlette*
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	*BRIANT William - Excusé*
VITOT	LELARGE Joël	*LEBOURG Yann - Excusé*

Formant la majorité des Membres en exercice

Date de publication : 03 JUIL. 2023

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20230628-2023_0158-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°11

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES
Objet : Fusion des trois budgets annexes Village des Artisans, Multi-services Brosville, Multi-services Saint-Aubin

La communauté de communes du Pays du Neubourg mène des actions dans le domaine du développement économique visant notamment à maintenir et développer l'emploi mais aussi accompagner et soutenir les entreprises y compris financièrement dans leurs projets de création, de modernisation et de développement.
Le financement de ces actions se fait depuis plusieurs budgets :
- la partie « développement économique » du budget général (partenariats, charges de personnel et projets divers),
- le budget annexe ZA1 (dans le cadre de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activités du Haut du Val 1 & 2 situées à Crosville-la-Vieille, et de la zone de la Coursière, située à Marbeuf),
- le budget annexe ZA2 (dans le cadre de l'aménagement et de la commercialisation à venir de la zone située à Vitot),
- le budget annexe Brosville (dans le cadre de la construction - via un bail à construction - et de la gestion de la boulangerie Brosville),
- le budget annexe Multi-services (dans le cadre de la construction - via un bail à construction - et de la gestion du Multi-services de Saint-Aubin-d'Ecrosville),
- Le budget annexe Village des Artisans (dans le cadre de la construction et la gestion du Village des Artisans situé à Crosville-la-Vieille).

Il est aujourd'hui proposé au conseil communautaire de fusionner 3 budgets annexes, à savoir ceux de Brosville, du Multi-services et du Village des Artisans, dédiés aux investissements locatifs menés par la CDC pour offrir des solutions immobilières incitant et facilitant l'implantation et le développement d'entreprises artisanales et commerciales.

Le bilan comptable de ces interventions immobilières est plus ou moins déficitaire ou excédentaire en fonction notamment de l'avancée des opérations, conséquence logique de la succession des phases d'investissement puis de fonctionnement/gestion. La fusion des 3 budgets permettra d' « autofinancer » l'intervention communautaire dans ce domaine en facilitant l'équilibre économique global des opérations, l'excédent financier d'une opération mâture permettant de financer par exemple l'investissement d'une opération ponctuellement déficitaire.

La fusion n'empêchera pas de pouvoir identifier les dépenses et recettes allouées à chaque opération au sein de ce nouveau budget annexe qu'il est proposé de créer. En parallèle, continueront à exister indépendamment : les budgets annexes dédiés aux zones d'activités (qui doivent être autonomes comptablement) et la partie « développement économique » du budget général.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2221-1,
Vu l'avis favorable du comptable public, Monsieur Didier Mathieu, en date du 23 mai 2023,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12 juin 2023,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :
- d'approuver le rapport de présentation,
- de fusionner en un unique budget annexe les trois budgets annexes suivants : budgets annexes Village des Artisans, Multi-services Brosville et Multi-services Saint Aubin-d'Ecrosville,
- de créer un budget annexe dénommé « Investissements locatifs »,
- de transférer le passif et l'actif des trois budgets annexes supprimés au budget annexe « Investissements locatifs »,
- de rendre effectif l'ensemble des opérations ci-dessus à compter du 1er janvier 2024.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

Date de publication : 0 3 JUIL. 2023